



©David Leduc

Pas évaluée	Données insuffisantes	Préoccupation mineure	Quasi-menacée	Vulnérable	En danger	En danger Critique	Eteinte à l'état sauvage	Eteinte
-------------	-----------------------	-----------------------	---------------	------------	-----------	--------------------	--------------------------	---------

Vipère aspic

Carte d'identité

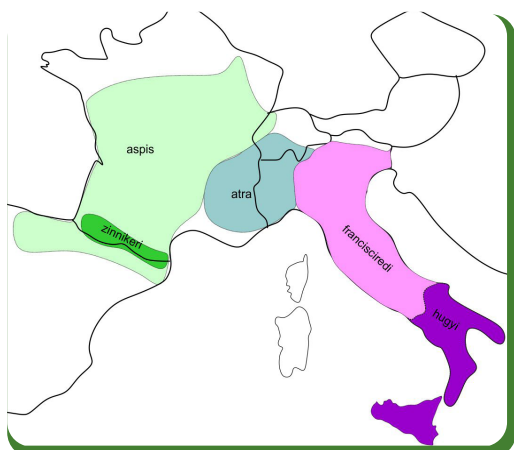


Nom latin : *Vipera aspis*
Ordre : Squamate
Famille : Viperidé
Taille : 60 à 80 cm
Longévité : 25 à 30 ans

Description physique : La vipère aspic se caractérise par sa tête distincte de son cou, son museau retroussé, ses pupilles fendues verticalement, une queue courte. C'est un serpent trapu possédant une grande variation de couleur. En effet, le dos peut être gris, brun, rougeâtre, beige, mais aussi jaunâtre ou rouge brique avec zig-zag parcourant le dos. Certains individus sont mélaniques (entièrement noirs), rendant le motif invisible.

Deux sous-espèces sont présentes en France. *V. a. aspis*, la sous-espèce nominale, est la plus répandue ; sa bande dorsale centrale pâle est étroite ou absente. *V. a. zinnikeri*, présente dans le Sud-Ouest et les Pyrénées, se distingue par une bande dorsale centrale plus large et plus claire.

Répartition : La vipère aspic est une espèce à distribution restreinte, strictement en Europe de l'Ouest. Elle est présente en France, en Italie, en Suisse et dans le nord de l'Espagne. En France métropolitaine, elle est absente du nord du pays (au-delà de l'Île-de-France) et de la Corse. Les deux sous-espèces se répartissent selon une frontière approximative en Nouvelle-Aquitaine : les populations au sud d'un axe Bordeaux-Agen appartiennent à *V. a. zinnikeri*, celles situées au nord-est de la région à la sous-espèce nominale *V. a. aspis*.



Alimentation : Elle se nourrit de micro-mammifères et occasionnellement de lézards et d'oiseaux. Elle chasse à l'affût, en immobilisant ses proies grâce à son venin avant de les avaler entières.

Habitat : Généraliste sur le plan de l'habitat, elle fréquente une grande diversité de milieux : lisières forestières, zones bocagères riches en haies, friches, talus, murets en pierre sèche et parfois des zones plus humides. Elle affectionne tout particulièrement les milieux mosaïques offrant à la fois des zones d'ensoleillement pour la thermorégulation et des couverts denses pour s'abriter.



©David Leduc

Reproduction et comportement : La vipère aspic est une espèce solitaire et relativement sédentaire, aux domaines vitaux réduits. Elle ne fréquente ses congénères qu'à l'occasion de la reproduction, au printemps. Le cycle sexuel des mâles est annuel ; celui des femelles dépend étroitement des conditions climatiques, ce qui les amène à ne pas se reproduire chaque année.

C'est une espèce ovovivipare : les œufs éclosent à l'intérieur du corps de la femelle, qui donne naissance à 5 à 15 vipéreaux vivants mesurant une vingtaine de centimètres. Dès leur naissance, les jeunes sont entièrement autonomes. Ils muent dans les 24 heures suivant leur naissance et, bien que déjà pourvus de venin, ne s'alimentent pas avant leur première mue. La maturité sexuelle est atteinte vers 3-4 ans chez le mâle et 5-6 ans chez la femelle.

L'hivernage a lieu de novembre à mars. Les individus s'enfouissent à 20-30 cm de profondeur dans des galeries naturelles (terriers de rongeurs, interstices de rochers ou de murets), où ils entrent en léthargie sans être totalement inertes.

Prédateurs naturels : Les rapaces et mammifères carnivores sont les principaux prédateurs de la Vipère aspic. Les chats et chiens domestiques sont également des prédateurs particulièrement meurtriers.

Classement & protection :

Espèce intégralement et strictement protégée par la loi. Au niveau mondial, la vipère aspic est classée vulnérable. En France, elle est classée en préoccupation mineure. En ex-Aquitaine et en ex-Poitou-Charente, elle est classée vulnérable.

- A l'échelle européenne, elle est inscrite à l'annexe III de la convention de Berne.
- A l'échelle nationale, elle bénéficie d'une protection par la loi de la protection de la nature du 10 juillet 1976 et par l'arrêté du 8 janvier 2021.

Ainsi, il est interdit sur tout le territoire national et en tout temps de détruire ou d'enlever les œufs ou les nids, de détruire, de mutiler, de capturer ou d'enlever, de naturaliser et qu'ils soient vivants ou morts, de transporter, de colporter, d'utiliser et de commercialiser cette espèce.

Les menaces

La vipère aspic est en forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition. Plusieurs facteurs, souvent cumulatifs, expliquent ce déclin.

➤ La destruction et la fragmentation des habitats

L'urbanisation, le développement des infrastructures et l'intensification agricole entraînent la disparition des lisières, haies, bocages et zones humides indispensables à l'espèce. Ces fragmentations isolent les populations, réduisent la diversité génétique et exposent davantage les individus lors de leurs déplacements.

➤ La destruction des murets en pierre sèche et le colmatage des vieux murs

Ces destructions privent la vipère aspic de sites essentiels de thermorégulation, de reproduction et d'hibernation, dont la disparition progressive réduit significativement les habitats disponibles.

➤ Le dérangement humain

Les perturbations répétées pendant les phases de thermorégulation ou de reproduction ont des conséquences directes sur la survie des individus.

➤ La capture illégale pour la terrariophilie

Cela fragilise localement les populations, en particulier là où d'autres pressions s'exercent déjà simultanément.

➤ La destruction directe par l'humain

Alimentée par la peur et la méconnaissance, elle conduit à l'élimination d'individus qui ne représentent pourtant aucun danger dans la grande majorité des situations de rencontre.



©Florian Doré

L'envenimation

La vipère aspic possède une denture de type soléno-glyphe, caractéristique des vipéridés : deux crochets mobiles, creux et canaliculés, placés à l'avant de la mâchoire supérieure, reliés à des glandes à venin. Ce système permet une injection précise et efficace du venin, dont la fonction première est d'immobiliser les proies et d'initier leur digestion — la morsure défensive n'étant qu'un usage secondaire.

La vipère aspic n'est pas agressive envers l'humain. Craintive, elle cherche avant tout à fuir. La morsure survient presque exclusivement lorsque l'animal est surpris, piétiné ou manipulé. En France, on recense 100 à 200 envenimations par an, et aucun décès n'a été rapporté depuis 2003. Si une morsure n'est pas mortelle dans la grande majorité des cas, elle peut provoquer un œdème douloureux et reste potentiellement dangereuse pour les personnes vulnérables (jeunes enfants, personnes âgées, individus allergiques). Une consultation médicale rapide est toujours recommandée.

En cas de morsure, la conduite à tenir est claire : rester calme, immobiliser le membre atteint, retirer bijoux et vêtements serrés, et rejoindre rapidement un service médical ou appeler le 15. Il ne faut surtout pas inciser la plaie ni tenter de sucer le venin — ces gestes, popularisés par les films, sont formellement contre-indiqués et aggravent les lésions.



©Alexandre Roux

Comment aider les vipères dans sa commune ?



Réduire la mortalité routière

- Identifier les points noirs de mortalité sur le territoire grâce aux remontées des habitants et des associations naturalistes
- Aménager des passages à faune sous les routes aux endroits stratégiques
- Réduire la vitesse aux abords des zones à forte présence de reptiles



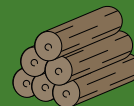
Sensibiliser et former

- Installer des panneaux d'information dans les parcs et espaces naturels pour présenter l'espèce et son rôle écologique
- Relayer les ressources et contacts d'associations locales spécialisées dans la protection des reptiles
- Former les techniciens à la reconnaissance des espèces de serpents et à leur écologie. Former les techniciens aux premiers secours à apporter en cas de morsure de vipère



Adapter la gestion des espaces verts communaux

- Adopter une gestion différenciée des espaces verts, en laissant certaines zones en herbe haute ou en végétation libre
- Décaler les périodes de fauche pour éviter de détruire les individus présents dans la végétation, notamment au printemps et en été
- Supprimer l'usage des pesticides et des rodenticides, qui appauvrissent les ressources alimentaires de la vipère et contaminent la chaîne trophique
- Installer des tas de bois, de pierres ou de feuilles mortes dans les parcs et jardins publics pour créer des microhabitats favorables



Préservation des zones naturelles

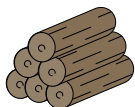
- Maintenir et replanter des haies composées d'essences locales, qui constituent à la fois des corridors de déplacement et des zones de chasse
- Conserver les murets en pierre sèche et les tas de pierres, qui offrent des abris thermorégulateurs indispensables à l'espèce
- Préserver les zones de friches et de végétation spontanée, notamment en limitant les fauches trop fréquentes sur les bords de routes et les espaces verts communaux
- Maintenir des zones humides telles que mares et fossés, qui concentrent les proies (grenouilles, lézards, petits rongeurs)



S'engager dans une démarche globale

- Adhérer à la démarche «Territoire engagé pour la nature»
- Intégrer la préservation des reptiles dans son Plan Local de Biodiversité ou son Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Collaborer avec les associations naturalistes locales pour réaliser des inventaires et suivre l'évolution des populations sur le territoire

Comment aider les vipères dans son jardin ?



Aménager son jardin pour l'accueillir

- Installer un tas de bois en fond de jardin, de préférence dans un endroit ensoleillé. Il constituera un abri idéal pour se cacher et thermoréguler
- Créer un tas de pierres ou un muret en pierre sèche, qui offre des cachettes et des surfaces de chauffe indispensables aux reptiles
- Laisser un coin de jardin en friche, avec de l'herbe haute, des feuilles mortes et de la végétation spontanée. Ce désordre apparent est une aubaine pour la faune sauvage
- Installer une mare, même de petite taille. Elle attirera grenouilles et lézards
- Planter des haies d'essences locales (prunellier, aubépine, cornouiller...) qui forment des corridors naturels et des zones de chasse



Adapter ses pratiques d'entretien

- Réduire la fréquence de tonte, en laissant des zones d'herbe haute permanentes ou en décalant les passages de tondeuse au printemps et en été
- Abandonner les pesticides et les produits chimiques, qui détruisent les proies de la vipère et contaminent l'ensemble de la chaîne alimentaire
- Ne pas utiliser de rodenticides contre les rongeurs : en éliminant les souris et les mulots, vous supprimez une partie du garde-manger de la vipère
- Retourner avec précaution les tas de compost, de bois ou de feuilles, surtout au printemps, pour éviter de blesser un individu qui s'y serait installé
- Éviter de clôturer hermétiquement votre terrain : laissez des petites ouvertures en bas de clôture pour permettre à la faune de circuler librement



Adopter les bons réflexes au quotidien

- Ne jamais tenter de la capturer ou de la déplacer : c'est une espèce protégée, et toute manipulation sans autorisation est interdite par la loi
- Ne pas la tuer : au-delà de l'aspect légal, la vipère rend de précieux services en régulant naturellement les populations de rongeurs et d'insectes
- Apprendre à la reconnaître pour ne pas la confondre avec d'autres espèces et ainsi mieux la respecter
- En parler autour de soi : sensibiliser ses voisins, sa famille ou ses amis contribue à changer le regard souvent négatif porté sur les serpents
- Photographier et signaler sa présence à une association naturaliste locale pour contribuer aux inventaires de biodiversité sur votre territoire

Les idées reçues

❖ « Elle est agressive et attaque les humains. »

Comme tous les serpents européens, la vipère aspic fuit au moindre danger. Elle peut adopter une posture défensive (corps en S, sifflement) pour impressionner un prédateur, mais ne mord qu'en tout dernier recours, lorsqu'elle se sent acculée ou saisie.

❖ « Elle est nuisible et doit être éliminée. »

La vipère aspic est un régulateur naturel des populations de rongeurs et joue un rôle écologique essentiel dans les écosystèmes qu'elle occupe. Elle est par ailleurs strictement protégée par la loi : la tuer, la capturer ou la déranger est passible de sanctions pénales.

❖ « Une morsure de vipère est toujours mortelle. »

Aucun décès par morsure de vipère aspic n'a été rapporté en France depuis 2003. Les cas graves restent rarissimes et concernent principalement des personnes vulnérables non prises en charge rapidement.

❖ « Il faut sucer le venin et inciser la plaie. »

Ces gestes sont formellement déconseillés par les médecins : ils infectent la plaie, aggravent les lésions tissulaires et ne retirent pas efficacement le venin. La bonne conduite est de rester calme, immobiliser le membre et rejoindre un centre médical sans délai.

❖ « Elle crache son venin à distance. »

La vipère aspic est incapable de projeter son venin. Cette capacité, propre à certains cobras africains et asiatiques, est totalement absente chez les vipères européennes. Le venin ne peut être injecté que par morsure directe.

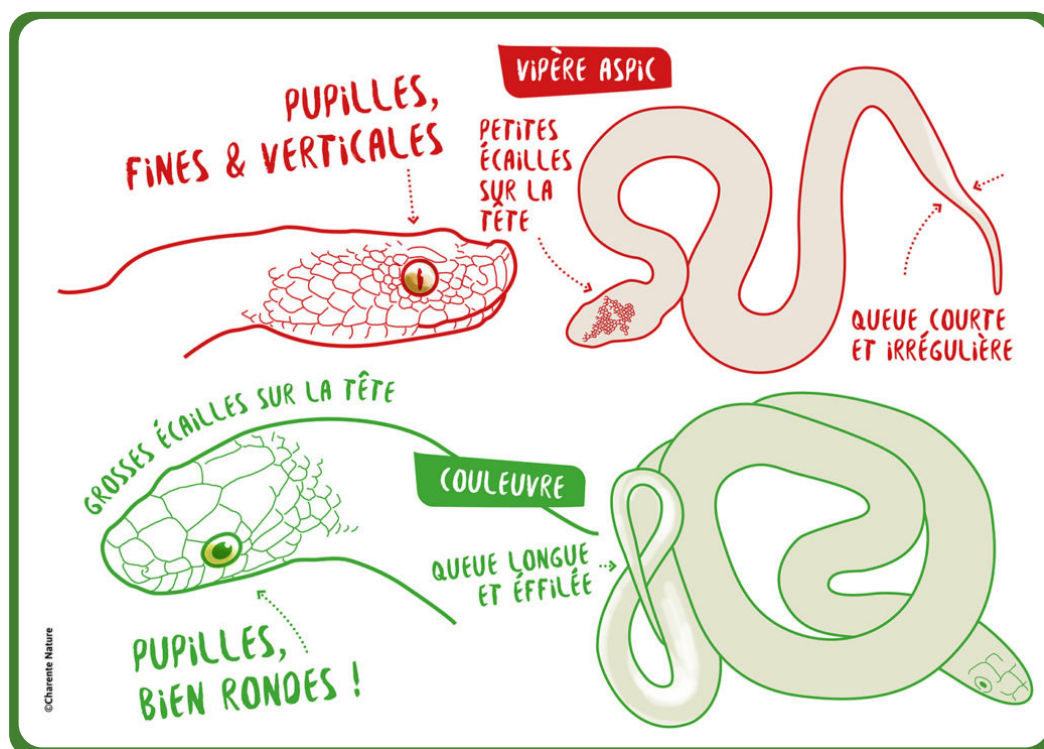
❖ « Elle pourchasse les humains. »

Aucun serpent européen ne poursuit activement un être humain. Ce qui peut être perçu comme une poursuite est en réalité la fuite désordonnée de l'animal, désorienté par les vibrations du sol et le stress.

❖ « Elle est froide et visqueuse au toucher. »

Comme tous les reptiles, sa peau est sèche et écailleuse. Sa température corporelle reflète simplement celle de son environnement, car elle est ectotherme — elle régule sa chaleur grâce aux sources extérieures (soleil, sol chaud).

Faire la différence entre une couleuvre et une vipère :



©Charente Nature

Le SOS serpents

Les serpents sont des acteurs essentiels de la biodiversité de nos jardins. Tas de bois, mare, muret en pierre... autant de microhabitats qui leur permettent d'accomplir une partie de leur cycle de vie. Lieu de résidence ou simple corridor de passage, votre jardin constitue parfois le dernier refuge pour ces petits animaux sauvages.

Quelques conseils pour une bonne cohabitation

La vipère aspic est une espèce discrète qui n'apprécie pas d'être dérangée. Territoriale par nature, si l'une d'elles quitte votre jardin, une autre viendra probablement occuper son espace.

Pour limiter les rencontres fortuites, privilégiez des zones de vie éloignées de votre habitation : installez votre tas de bois en fond de jardin plutôt qu'adossé à la maison. En période de canicule, une vipère en quête de fraîcheur pourrait sinon se retrouver à l'intérieur de votre domicile.

Vous trouvez une vipère dans votre maison ?

Pas de panique. Les serpents s'aventurent parfois dans les habitations à la recherche de fraîcheur en été ou de chaleur en hiver. Ils seront certainement aussi surpris que vous de cette rencontre inattendue ! Souvenez-vous : pour eux, vous êtes le prédateur. Les serpents sont des animaux farouches qui privilégient systématiquement la fuite à l'affrontement lorsqu'ils en ont la possibilité. Certains peuvent adopter une posture d'intimidation lorsqu'ils se sentent acculés, mais ils ne sont en aucun cas agressifs par nature.

Enfermez vos animaux et enfants et ne vous approchez pas de l'animal, le temps qu'un spécialiste se rende sur les lieux pour sortir la vipère.

Voici la marche à suivre :

- Éloignez chats et chiens de la pièce
- Évitez tout geste brusque susceptible de l'affoler
- Restez calme et observez-la sans l'approcher
- Prenez une photo et envoyez-la au SOS Serpent de votre département
- Même si vous vous sentez à l'aise, ne la touchez pas : la vipère aspic est une espèce protégée et sa manipulation est soumise à des autorisations spécifiques

Si vous souhaitez plus d'informations ou qu'une intervention est nécessaire, contactez le SOS Serpent de votre département :

- Ex aquitaine : Cistude Nature : 06 40 98 42 04
- Ex limousin : GMHL : 05 55 32 43 73
- Ex poitou-charente : Charente Nature :
mdorfiac@charente-nature.org
mteillagorrycn16@gmail.com
- Hors Nouvelle-Aquitaine [c'est ici](#)

Les centres de soins de Nouvelle-Aquitaine

Si vous trouvez une vipère aspic blessée, contactez le centre de soins faune sauvage le plus proche de chez vous.

Centre de sauvegarde de la faune sauvage de Charente Nature (16)

La Borde,
16410 TORSAC
05 45 24 81 39



Centre de soins de la faune sauvage de Tonneins (47)

Parc Ferron
557 Allée du 9 août 1944,
47400 TONNEINS
06 18 53 72 55



Centre de sauvegarde Départemental du Marais aux oiseaux (17)

Les Grissotières,
17550 DOLUS-D'OLERON
05 46 75 37 54



Centre de soins Hegalaldia (64)

Quartier Arrantz -
Chemin Bereterrenborda
64480 USTARITZ
05 59 43 08 51 / 06 76 83 13 31



Centre de soins LPO Aquitaine (33)

Domaine de Certes-Graveyron
47 Avenue de Certes,
33980 AUDENGE
05 56 91 33 81



L'Arche de Marie (79)

88 chemin du Bas-d'Angle,
79410 ECHIRÉ
06 67 41 83 58

Paloume (40)

149 chemin des faisans,
40120 POUYDESSEAUX
06 82 20 00 10



Centre de Soins de la Faune Sauvage Poitevine (86)

12 rue Marcel Pagnol,
86100 TARGE
06 09 85 27 98



Si vous n'êtes pas en Nouvelle-Aquitaine, consultez l'annuaire du [Réseau des Centres de Soins](#)